

PROCES VERBAL

de la réunion du comite syndical

du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique

de la vallée du Touch et de ses affluents

Du 8 décembre 2016

L'an deux mille seize et le 1^{er} décembre à 10 h, les membres du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch et de ses affluents proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de Conférence de la Maison du Touch à RIEUMES 31370, sous la présidence de Monsieur Pierre-Alain DINTILHAC.

Date de la convocation : le 1^{er} décembre 2016

Membres en exercice : 60

Etaient présents :

Mesdames BOYE Brigitte.

Messieurs LECUYER Philippe DINTILHAC Pierre-Alain, BOUE Pierre-Louis, MERCANTI Jean-Paul, COUSSEAU Serge, SACAREAU Jean-Jacques, ZARDO Léonard, COULAND Patrick, LECUSSAN Alain, BONNEAISON Guy, DUTRAIN Marc, AUBERT Alain.

Etaient excusés :

Mesdames TASSELI Josiane, SALVADOR Annie

Messieurs GABARRE Gérard.

Etaient absents :

Mesdames BARES Françoise, VITET Martine, BAHEU Mélina, LAUGA Hélène, MIRALES Hélène, COURTOIS-PERISSE Jennifer, GESTA Isabelle, MAYEUX-BOUCHARD Marie-Hélène et MEIFFREN Isabelle.

Messieurs BAQUIE André, BOUREAU Pascal, MAUMUS Jean-François, SAINT BLANCAT Claude, DUPRAT André, ANDREU SEIGNE Aurélien, MONTLIBERT Roger, ABADIE Marc, ARCIDET Régis, LERAT Jacques, EQUILBEC Laurent, POUSSOU Gérard, BENAZET Jean-François, BOUCHARD Nicolas, LARRIEU Joël, MEDOUS Francis, LACOMBE Bernard, ESCOULA Louis, DE MELLIS Arnaud, KOZIOL François, DUMAS Jean-Louis, BORALI Michel, DUTRAIN Jérôme, GASQUET Etienne, PAVAN Jean-Pierre, PERY Denis, GADBIN Ghislain, TOFFOLON Joseph, CASTIES Nicolas, LAGUENS Bernard, ALM Dominique, ATSARIAS Roger, QUERE Gilbert, COMAS Martin et PELLEGRIO Joseph.

Pouvoirs :

Madame TASSELI Josiane à Monsieur MERCANTI Jean-Paul.

Madame SALVADOR Annie à Monsieur ZARDO Léonard.

COMPTE-RENDU DE SEANCE

- L'Assemblée Générale initialement prévue le 1^{er} décembre 2016 n'a pas pu se tenir, du fait que le quorum n'a pas été atteint ; Le Président le regrette amèrement et en fait part aux membres présents ce jour. C'est pourquoi, aujourd'hui, la séance est ouverte, sans condition de quorum et l'appel est tout de même fait.
- Un secrétaire de séance est désigné parmi les membres de l'Assemblée présents : Monsieur MERCANTI Jean-Paul.
- Le procès-verbal de la dernière assemblée Générale, en date du 31 mars 2016, ne fait l'objet d'aucune remarque ; il est approuvé à l'unanimité.

1 - Débats des Orientations Budgétaires

Le Président rappelle aux membres présents que depuis quelques années a été instaurée, conformément à la Loi, l'obligation d'organiser un Débat des Orientations Budgétaires (DOB), deux mois minimum avant le vote du budget. C'est pourquoi ce dernier a été inscrit à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale.

Voici les grandes lignes des Orientations Budgétaires pour 2017, en section d'investissement :

⇒ Budget AAT

- Poursuite de l'Etude stratégique sur les bassins versant de l'Aussonnelle et du Touch
- Etude globale du Bassin Versant du Touch (poursuite du marché)
- Travaux courants d'entretien (embâcles...)
- Etude Bassin Versant de la Magdelaine

⇒ Budget EAU

- Entretien des retenues

Adopté à l'unanimité des présents

2 - Point sur l'étude stratégique

Le travail avec les intercommunalités avance bien : le 2^{ème} COPIL a eu lieu le 15/11/16 et le 2^{ème} COTECH le 03/11/16.

Logiquement, le comité de pilotage est en attente du positionnement de certaines collectivités pour déterminer au mieux les différents scénarios à proposer, avec une mise en place, courant février 2017, des 2 scénarios retenus :

- le catastrophique : chaque intercommunalité garde sa GEMAPI et le SIAH disparaît en 2020
- le SIAH fusionne avec l'Aussonnelle et le Courbet pour créer ainsi une unique structure couvrant l'intégralité des Bassins Versants

Concernant les subventions susceptibles d'être allouées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

- pour la GEMA, il est possible d'envisager un taux de 60% de subvention si l'action s'inscrit dans une logique de BV, 30% si une partie seulement du BV est concerné par les actions ;
- pour la PI, l'Agence pourra financer des investissements si le territoire est doté d'un PAPI.

3- Etude Bassin Versant de la Magdelaine

Le ruisseau de la Magdelaine est un affluent rive gauche du Touch. Le village de la Bastide Paumès est placé en fond de vallée, à la confluence de cours d'eau, dans une zone de coteaux avec pentes raides.

La commune a interpellé le SIAH du Touch. En effet, suite à un phénomène de grêles et des épisodes pluvieux assez intenses, le cours d'eau s'est engorgé : grosses coulées de boue et ruissellements intenses. Cela devient problématique. Le Syndicat a proposé de faire un diagnostic pour étudier ces phénomènes, évaluer le comportement de la pluviométrie et étendre la réflexion vers un travail sur les versants.

Actuellement, cela reste au stade « devis », l'idée étant d'arriver à une phase d'étude (A noter que le devis sera proposé au budget lors de la prochaine Assemblée). Aucun financement ne sera accordé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne car cette étude est considérée comme de la Protection Inondations.

Le Syndicat a déjà mené des études hydrauliques pour la partie Aval (en 2006) ; cette étude-ci paraît donc logique pour l'Amont. Elle aura une notion de test. En effet, tout ce qui se fait sur les sous-bassins a un impact sur le Touch : travailler sur les ruissellements améliorera la qualité des cours d'eau.

A partir du 1^{er} janvier 2018, le SIAH du Touch saura si la Communauté de Communes garde ou nous transfère la compétence et, à ce moment, la question du financement ne se posera plus.

4- Validation du rapport d'activité 2015

Le Président présente le rapport d'activité du SIAH du Touch 2015 aux participants présents, lequel a été envoyé en même temps que la convocation à cette assemblée. Il rappelle à l'Assemblée l'obligation de délibérer sur le rapport d'activité du SIAH dans chacune des communes concernées.

Adopté à l'unanimité des présents

5- Mise en place du temps partiel : délibération à prendre

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le temps partiel constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents publics et que conformément à l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire.

Il propose à l'assemblée d'instituer le temps partiel pour les agents du SIAH du Touch et d'en fixer les modalités d'application, à savoir :

- Le temps partiel peut être organisé dans le cadre hebdomadaire.
- Les quotités du temps partiel sont fixées au cas par cas de 50, 60, 70 ou 80 % de la durée hebdomadaire du service exercé par les agents du même grade à temps plein.
- La durée des autorisations est fixée à 1 an. Le renouvellement se fait, par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans. A l'issue de cette période, le renouvellement de l'autorisation de travail à temps partiel doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresses.
- Les demandes devront être formulées dans un délai de 2 mois avant le début de la période souhaitée (pour la première demande),
- Les demandes de modification des conditions d'exercice du temps partiel en cours de période, pourront intervenir :
 - * à la demande des intéressés dans un délai de 2 mois avant la date de modification souhaitée,
 - * à la demande du Président, si les nécessités du service et notamment une obligation impérieuse de continuité de service le justifie.
- Après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai de 3 ans.
- La réintégration à temps plein peut intervenir avant l'expiration de la période en cours, sur demande des intéressés, présentée au moins 2 mois avant la date souhaitée. Elle peut intervenir sans délai en cas de motif grave, notamment en cas de diminution substantielle des revenus du ménage ou de changement dans la situation familiale.
- Les fonctionnaires stagiaires dont le statut prévoit l'accomplissement d'une période de stage dans un établissement de formation ou dont le stage comporte un enseignement professionnel (administrateurs territoriaux, conservateurs territoriaux du patrimoine et des bibliothèques) ne peuvent être autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel pendant la durée du stage.
- La demande de temps partiel sur autorisation sera refusée s'il existe déjà un « temps partiel » dans le même cadre d'emploi.

Adopté à l'unanimité des présents


6- Questions diverses

⇒ Aucune question



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 11 heures 30.

Le Président
SYNDICAT
Pierre-Alain DENTILHAC
BUREAU MUNICIPAL
D'AMÉNAGEMENT
HYDRAULIQUE DE LA VALLÉE
DU TOUCH ET DE SES AFFLUENTS
12, rue Notre Dame - 31370 RIEUMES



CR du COTECH n°2 étude stratégique GEMAPI - BV Touch et Aussonnelle – 03/11/2016 à 14h30

Liste des personnes présentes

Nom Prénom	Organisme
Sandrine SARRAZIN	CC du Savès (31)
Bernard COUBERES	CC Save au Touch
Nathalie GOURDOUX	Toulouse Métropole
Marie SAINT-MARTIN	Toulouse Métropole
Martine VITET	Commune de Fonsorbes
François LEPINEUX	SM Courbet
Pierre-Alain DINTILHAC	SIAH du Touch
Olivier LOUIS	DDT 31
Jean-Baptiste LUCAS	SIAH du Touch
Céline CAUSSE	SIAH du Touch
Aurore BOULDOIRE	SIVU Aussonnelle / SM Courbet
Pauline JANVIER	IREEDD
Floriane TABARLY	DPC
Marie-Anne GUICHARD	OTEIS

Ordre du jour :

- Description de l'organisation en place
- Attentes et besoins en matière de gouvernance de la GEMAPI
- Quelles compétences GEMAPI et hors GEMAPI ?
- Chiffrage des actions de la GEMAPI
- Modalités d'adhésion
- Hypothèses financières

Orientations et remarques formulées en séance :

Sur le chiffrage de la GEMA pour le Touch, il est proposé d'augmenter la durée d'étalement des travaux, afin de diminuer les coûts annuels. (tester sur 20 ans au lieu de 10 ans)

Les scénarios devront permettre d'évaluer les conséquences, pour les autres EPCI, d'un retrait de Toulouse Métropole ; les scénarios à envisager sont les suivants :

- **Fusion des syndicats des deux bv (Touch et Courbet/Aussonnelle)**
 - avec **intégration de tous les EPCI (y compris Toulouse Métropole)**
 - avec intégration de tous les EPCI **sauf Toulouse Métropole.**
- **Maintien d'un syndicat sur chaque bv**
 - avec **intégration de tous les EPCI du bv (y compris Toulouse Métropole)**
 - avec intégration de tous les EPCI du bv **sauf Toulouse Métropole.**

Pour chaque scénario, nous définirons :

- le montant du **chiffage GEMA et PI, en fonction du périmètre envisagé**
- les **montants des recettes escomptées**, en fonction :
 - o des contributions communales selon le périmètre envisagé
 - o des finances actuelles du/des syndicats regroupés ou non
 - o des subventions espérées compte tenu de la nature des travaux et du périmètre envisagé
 - o des dotations de l'Etat (FCTVA)
- l'impact que le « reste à financer » suppose :
 - o recours à l'emprunt
 - o et/ou instauration de la taxe GEMAPI.

Hypothèses financières :

Subventions :

AEAG : pour la GEMA, il est possible d'envisager un taux de 60% de subvention si l'action s'inscrit dans une logique de BV, 30% si une partie seulement du BV est concerné par les actions.

pour la PI, l'AEAG pourra financer des investissements si le territoire est doté d'un PAPI.

Dotations de l'Etat :

FCTVA : le taux de 16,404% (taux 2015 et 2016) sera appliqué

Contributions communales :

Pour les communes déjà adhérentes, l'effort demandé aux communes restera inchangé. Toute augmentation du montant global perçu des communes sera le fait d'un accroissement du périmètre et donc des cotisations des nouvelles communes adhérentes.

la clef de répartition actuelle sera utilisée pour calculer les contributions communales des scénarios envisagés.

Emprunt :

En cas de retour à l'emprunt, un taux d'intérêt de 2,5% sera appliqué. La durée d'étalement de l'emprunt proposée est de 20 ans. Celle-ci pourra être revue selon le type de travaux financé.

CR du COPIE N°2 étude stratégique GEMAPI - BV Touch – 15/11/2016 à 14h30

Liste des personnes présentes

Nom Prénom	Organisme
Guillaume BAQUIE	AEAG
Aurore BOULDOIRE	SIVU Aussonnelle / SM Courbet
Loïc de BRETAGNE	CC des Portes du Comminges
Gérard CAPBLANQUET	CC Louge et Touch
Céline CAUSSE	SIAH du Touch
Martin COMAS	CC de la Save au Touch
Jérémy COMET	DDT 31
Sébastien CRENN	CC de la Save au Touch
Pierre-Alain DINTILHAC	SIAH du Touch
Louis ESCOULA	CC de la Save au Touch
Thomas FAURE	CC des Terres d'Aurignac
Marie-Anne GUICHARD	OTEIS
Nathalie GOURDOUX	Toulouse Métropole
Pauline JANVIER	IREEDD
Alexandre LABORDE	DDT 31
Jean-Baptiste LUCAS	SIAH du Touch
Marie SAINT-MARTIN	Toulouse Métropole
Martine SUSSET	Toulouse Métropole
Floriane TABARLY	DPC

Ordre du jour :

- Description de l'organisation en place,
- Attentes et besoins en matière de gouvernance de la gestion des milieux aquatiques,
- Compétences GEMAPI et Hors GEMAPI : discussion des missions, des objectifs, du niveau d'ambition, en lien avec les enjeux et les attentes exprimées dans les interviews effectuées auprès des EPCI,
- Estimation des besoins financiers relatifs à la GEMAPI,
- Les modalités d'adhésion : transfert ou délégation de la GEMAPI totale ou partielle, et des compétences hors GEMAPI.

Scénarios devant être mis à l'étude :

Les scénarios à envisager, à ce stade de l'étude, sont les suivants :

- **Scénario avec une structure unique couvrant l'intégralité des bassins versants du Touch et de l'Aussonnelle/Courbet**
- **Exercice en propre par chaque EPCI FP sous réserve d'avoir les éléments financiers suffisamment précis de l'ensemble des EPCI notamment ceux nouvellement fusionnés**

Pour le scénario couvrant l'intégralité des bassins versants, on visera une approche ambitieuse en matière de compétences : ensemble des compétences GEMAPI + certaines compétences hors GEMAPI telles que « surveiller et gérer la ressource en eau ».

Pour chaque scénario, les compétences à prendre en compte par la/les future(s) structure(s) seront indiquées parmi celles listées dans la présentation ppt du COTECH du 3/11 (diapos n°15 à 20).